

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département du Bas-Rhin

Commune d'ODRATZHEIM

Procès-Verbal des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 avril 2017

Convocation du 20 avril 2017

Conseillers		Sous la Présidence de M. François JEHL, Maire
Élus :	11	
En exercice	11	
Présents	11	
Membres Présents :	Mme Élisabeth GUENNEUGUES, Adjointe au Maire M. René SCHEER, Adjoint au Maire	
	Mmes - Pia PAIVA - Marcelle WENDLING, Conseillères municipales MM. Sten GUILLAUME- Clément HECKMANN- Thierry KUHN- Raymond SCHUHMACHER, Conseillers municipaux	
Membres Excusés :	Mme Stéphanie BOETSCH M. Philippe SCHAHL	

ORDRE DU JOUR :

Approbation du Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal du 16 mars 2017,

1. Subventions aux Associations,
2. Adhésion au Schéma de Cohérence Territoriale de la Bruche (S.C.O.T.),
3. Compte-rendu d'activité réseau Gaz de Strasbourg (G.D.S.),
4. Approbation de devis,
Divers et informations.

Approbation du Procès-Verbal de la séance du 16 mars 2017 :

Le procès-verbal de la séance du 16 mars 2017 a été adressé aux membres du conseil municipal avant la présente séance. Il ne soulève aucune objection et est adopté à l'unanimité par les membres présents dans la forme et la rédaction proposées.

22-17. Subventions aux associations :

Monsieur le Maire rappelle que les Associations demandant une subvention sont tenues de produire leur bilan financier ainsi que leur numéro d'inscription au registre du tribunal ou numéro S.I.R.E.T. Il indique également que ces dispositions conditionnent le versement de la subvention.

Vu les crédits votés lors de l'élaboration du Budget Primitif 2017,

Vu les demandes établies par les différentes Associations,

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir débattu,

- **Donne son accord pour l'affectation des montants suivants au compte 6574 du Budget Primitif 2017 :**

Organisme/Association	Montant
A.G.E.S.S.C.O.	780,00 Euros
Croix Rouge Française Unité de Wasselonne/Truchtersheim	20,00 Euros.
Souvenir Français – Comité de Wasselonne	50,00 Euros
A.F.S.E.P. - Association française des sclérosés en plaques	20,00 Euros
MONTANT TOTAL :	870,00 Euros

23-17. Adhésion au Schéma de Cohérence Territoriale de la Bruche (S.C.o.T.) :

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe)

Vu la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté,

Vu l'article L 5214-27 du Code Général des Collectivités Territoriales qui précise que l'adhésion de la Communauté de communes à un Syndicat mixte est subordonnée à l'accord des conseils municipaux des communes membres de la Communauté de communes à la majorité qualifiée (2/3 au moins des conseils municipaux des communes membres représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci ou la moitié au moins des conseils municipaux représentant les 2/3 de la population),

Vu l'arrêté préfectoral du 26 octobre 2016 portant création de la Communauté de Communes de la Mossig et du Vignoble issue de la fusion de la Communauté de Communes de la Porte du Vignoble et de la Communauté de Communes des Coteaux de la Mossig à compter du 1^{er} janvier 2017,

Vu la délibération n°73/2017 du 28 mars 2017 du Conseil de communauté de la Communauté de Communes de la Mossig et du Vignoble, décidant de ne pas adhérer au Schéma de cohérence territoriale de la Région de Strasbourg (S.C.O.T.E.R.S.) ni au Schéma de cohérence territoriale de la Région de Saverne d'une part et d'adhérer au Schéma de cohérence territoriale de la Bruche d'autre part,

Après avoir entendu l'exposé du Maire et sur proposition de ce dernier,

Le Conseil Municipal, appelé à se prononcer sur l'adhésion au Schéma de Cohérence Territoriale de la Bruche, après en avoir débattu et à l'unanimité des membres présents,

- **Donne son accord à l'adhésion de la Communauté de Communes de la Mossig et du Vignoble au SCOT de la Bruche,**
- **Charge Monsieur le Maire de notifier la présente délibération à :**
 - **Monsieur le Préfet du Bas-Rhin,**
 - **Madame le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Molsheim,**
 - **Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Mossig et du Vignoble,**
 - **Monsieur le Président du SCOT de la Bruche,**

24-17 : Compte-rendu d'activité réseau Gaz de Strasbourg :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a réceptionné les documents du Réseau GDS qui font état de l'activité du réseau GDS sur l'année 2016.

Entendu les explications du Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents,

- **Prend acte du compte rendu d'activité du réseau GDS,**

25-17 : Approbation de devis :

Vu la nécessité de remplacer le four gazinière en place au Centre Culturel,

Vu les devis proposés par différentes entreprises,

Entendu les explications de Monsieur Sten GUILLAUME en charge de ce dossier,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents,

- **Approuve le devis de l'entreprise Cuisinelles pour un montant de 3 740,00 €uros HT, soit 4 488,00 €uros TTC.**
- **Charge le Maire de passer commande.**

Vu la nécessité de mettre en place des panneaux de Police pour la sécurité des habitants et la mise en conformité de la réglementation en place dans la commune,

Vu le devis proposé par l'entreprise EG Signalisation de Wasselonne,

Entendu les explications de Monsieur René SCHEER, adjoint au Maire, en charge de ce dossier et de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents,

- **Approuve les devis de l'entreprise EG Signalisation pour un montant respectivement de :**
 - **4 861,70 €uros H.T., soit 5 834,04 €uros TTC pour l'ensemble des panneaux de Police et les travaux de marquage au sol dans la rue de l'Eglise et au carrefour des rues de l'Eglise et de l'Ecole,**

- 1 225,00 €uros H.T., soit 1 470,00 €uros TTC pour les travaux de marquage au sol à réaliser après le gravillonnage dans les rues du Wehland, Principale, du Château et route de Kirchheim,
- Charge le Maire de passer commande des travaux.

Divers et informations :

- Les **Permis de construire** suivants ont été déposés :

Date	Numéro	Demandeur	Nature des Travaux
11/4/2017	PC 067 354 17 R0001	M. et Mme GIMENEZ Lucien	Construction d'une maison individuelle
13/4/2017	PC 067 354 17 R0002	M. RIEB Grégory et Mme MATHIEU Cynthia	Construction d'une maison individuelle

- Les **Déclarations Préalables** de travaux suivantes ont été acceptées :

Date	Numéro	Demandeur	Nature des Travaux
06/04/2017	DP 067 354 17 R0003	M. Marc GUENNEUGUES	Rénovation de façade côté rue
24/04/2017	DP 067 354 17 R0004	M. Cédric SCHMITT	Crépissage de la maison

- Les **Déclarations préalable** à travaux suivants ont été déposés :

Date	Numéro	Demandeur	Nature des Travaux
21/03/2017	DP 067 354 17 R0007	Mme RINGWALD Anne-Marie	Mise en place d'une rampe d'accès
27/04/2017	DP 067 354 17 R0008	M. WEISSBACH Eric	Installation d'un abri de jardin

- La **Déclaration Préalable** à travaux suivante a été refusée :

Date	Numéro	Demandeur	Nature des Travaux
24/04/2017	DP 067 354 17 R0005	M. Jean-Marie SCHUHMACHER	Reprise de l'étanchéité sur la terrasse et mise en place d'un garde-corps en aluminium

- Monsieur Le Maire informe le Conseil municipal qu'il n'a pas fait usage du **droit de préemption** pour la vente des biens suivants :

Date	Type de Bien	Adresse du bien	Superficie
13/04/2017	Terrain Lotissement Hinter den Gaerten	Hinter des Gaerten	460 m ²
24/04/2017	Terrain Lotissement Hinter den Gaerten	Hinter des Gaerten	589 m ²

- Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal de **l'enquête publique** en cours sur la période du 20 mars 2017 au 28 avril 2017 et **relative à l'extension Ouest de la ligne F du Tramway** depuis le centre-ville de Strasbourg vers le quartier de Koenigshoffen. Il indique que ce projet d'extension mené de front avec celui du Contournement Ouest de Strasbourg ne sera pas sans conséquences pour l'ensemble des communes du territoire ouest et plus particulièrement au regard de la circulation sur les routes départementales et sur la R.D. 1004, l'accessibilité à l'Eurométropole et le risque d'attractivité pour le Transport en Site Propre de l'Ouest de Strasbourg (T.S.P.O.). Le Conseil, après avoir entendu les explications du Maire fait part de son inquiétude et demande à Monsieur Le Maire d'adresser les observations suivantes au Commissaire enquêteur :

- Largement impacté déjà par la circulation pour l'accès à la ville depuis le secteur Ouest, nous souhaitons que soit prise en compte la poursuite de la mise en œuvre du T.S.P.O. avec des voies de circulations en site propre pour garantir la fluidité du trafic des Bus à Haut Niveau de Service et le cadencement de ces derniers dans cette période de montée en puissance de cette offre de transport public,
- La Porte Blanche représentant l'un des principaux points d'accès à Strasbourg, il serait bon de veiller à permettre aux usagers des RD 1004 et A351 de circuler dans des conditions décentes tout en régulant la circulation des transports publics (TSPO) sur ces mêmes axes,

- Dans le cadre de la politique globale de déplacement définie par le SCOTERS, il conviendrait de favoriser le transport en commun comme alternative à la voiture. De ce point de vue, les communes situées à l'Ouest de Strasbourg agissent de concert en faveur de cette offre de transport et œuvrent au développement de la ligne structurante Wasselonne-Marlenheim-Strasbourg,
- Ce sont aujourd'hui plus de 3000 voyageurs qui utilisent quotidiennement le transport en site propre de l'Ouest de Strasbourg évitant ainsi un flux de véhicules plus important encore. Aussi, et pour éviter que le bénéfice de la mise en place de cette offre de transport ne perde de son attractivité dans une période où la montée en puissance est avérée, il conviendrait de veiller à maintenir la fluidité du transport collectif par la mise en place de voies dédiées à ce mode de transport qui représente la seule possibilité de transport collectif pour les communes situées à l'Ouest de la Métropole,
- L'attractivité de cette offre de transport étant conditionnée par le temps de trajet, la régularité et la pertinence de la desserte, il convient de permettre et de garantir la fluidité du trafic du TSPO.,
- Le projet de Tram n'indique pas clairement la continuation de la voie bus dédiée au TSPO qu'il est prévu de créer sur la "voie d'urgence" de l'A351. Cela représente une rupture de la voie réservée au TSPO en sortie d'autoroute et augmente le temps de trajet avec toutes les incertitudes de temps de parcours qu'il était prévu de prendre en compte. il serait enfin bon de prendre en compte la simultanéité des travaux du Tram et du COS dans ce secteur.
- Pour accéder à Strasbourg, il est prévu la création d'un carrefour supplémentaire sur la route de Koenigshoffen posant ainsi des contraintes nouvelles en raison de la priorité du Tram sur ce carrefour. Cela viendra rallonger les délais de transport, garant de l'attractivité de l'offre pour l'Ouest de Strasbourg.
- Monsieur le Maire informe les Membres du Conseil Municipal de la **journée Manœuvres de l'Unité Territoriale 32** sur la journée du dimanche 4 juin 2017.
- Monsieur Le Maire sollicite l'ensemble des conseillers municipaux pour qu'ils s'inscrivent sur la liste des assesseurs pour les **élections législatives des 11 juin et 18 juin 2017**.
- Monsieur le Maire présente deux projets concernant l'implantation d'un **City Stade** et d'une **petite aire de jeux** dans le village en demandant aux conseillers municipaux d'y réfléchir pour la prochaine séance du conseil au cours de laquelle ces points seront mis à l'ordre du jour.
- Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que la séance de **mise en place des jardinières pour le fleurissement communal** aura lieu le mercredi 3 mai 2017. Il fait appel aux bénévoles pour mettre en place les différents pots.
- La **prochaine séance du Conseil Municipal** est fixée au **jeudi 1^{er} juin 2017 à 20 heures**.

François JEHL	René SCHEER	Elisabeth GUENNEUGUES	Stéphanie BOETSCH
Pia PAIVA	Marcelle WENDLING	Sten GUILLAUME	Clément HECKMANN
Thierry KUHN	Philippe SCHAHL	Raymond SCHUHMACHER	